

**COMPTE-RENDU
du CONSEIL MUNICIPAL
de BAN-DE-LAVELINE**

SEANCE du JEUDI 22 OCTOBRE 2020

- Adoption du budget primitif 2020 « Eau délégation CASDDV »
FONCTIONNEMENT : Dépenses 45 421 €
Recettes 45 421 €
INVESTISSEMENT : Dépenses 51 000 €
Recettes 51 000 €
- Validation de la convention de partenariat avec le Pays de la Déodatie concernant des travaux éligibles à Certificat d'Economie d'Energie (= travaux effectués par la commune sur les bâtiments communaux en vue de réaliser des économies d'énergie)
- Décision de bénéficier de l'assistance du cabinet ELABOR pour assurer à la commune la sécurité juridique nécessaire dans les procédures de reprise des sépultures à l'état d'abandon ou échues sans renouvellement dans les délais impartis (cimetière)
- Proposition de mesures à Monsieur le Préfet des Vosges pour lutter contre l'augmentation des populations de sangliers

Remerciements à la famille MOREL CARASOL, pour un don au CCAS de Ban-de-Laveline, suite au décès de Madame Marie-Louise MOREL le 19 septembre 2020 et conformément à ses dernières volontés.

Le 23 octobre 2020

Le Maire,
Stéphane DEMANGE

